



13, rue de la Crouzette
11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr
www.rubresus.org

Monsieur José Frère
Maire d'Armissan
11110 Armisan

le 21 avril 2020

Monsieur le maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre part des informations relatives aux très importants travaux de terrassement, de dépôts de déchets et matériaux sur un terrain de près de 6 ha situé sur la commune d'Armissan, longeant l'A9, en zone classée du Massif de la Clape. Plusieurs habitants d'Armissan ainsi que des personnes de Vinassan, interpellés par leur ampleur nous ont alertés ces derniers mois.

Ces observations ont relevé l'intensification des travaux par extraction de terres des collines de la Clape, terrassement et nivellement, 6 jours sur 7, jusque tard le soir voire en nocturne, avec d'importants moyens mobilisés : 3 pelles mécaniques, un bulldozer, 2 camions. Cela a abouti à l'édification rapide d'un énorme remblai, de grande hauteur et sur des dizaines et dizaines de mètres, en surplomb du site et du village de Vinassan. Par ailleurs, à l'arrière de cette nouvelle « digue », se trouvent déjà des tas de déchets ainsi que divers matériaux.

Qui plus est, les travaux en cours correspondent à un deuxième niveau de dépôt de déchets après celui réalisé ces dernières années avec des déchets transportés par une noria de camions traversant Vinassan, parfois malodorants, étalés derrière un premier remblai puis recouverts de terre.

L'envergure des travaux, l'importance des dépôts de déchets effectués ou à venir, leur origine et nature encore incertains, les doutes sur la prise en considération des risques (intempéries) engendrés par la réalisation de ces travaux vis-à-vis de la configuration du site en aval de combes et ruisseaux du massif de la Clape ainsi que les impacts environnementaux éventuels posent questions.

Devant le manque d'information (pas d'affichage sur les lieux, pas d'éléments via les sites des administrations et collectivités locales), nous vous remercions de nous faire part des cadres réglementaires susceptibles de régir ces diverses opérations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le président de l'association

André Bories

PJ : planche d'illustrations

Copie :
M. le maire de Vinassan et Conseiller Départemental
M. le président du Grand Narbonne
M. le Sous-préfet de Narbonne
DDTM 11



1 Situation du terrain, en bordure de l'A9 – Images Google Maps 2020



2 Zoom sur le terrain concerné – Images Google Maps 2020



3 Vue du terrain - En fond, Vinassan (2020)